

Unis il y a de fréquents conflits d'opinions entre un évaluateur de Chicago et un évaluateur de New-York, et cela amène des représentations à Washington et de grandes divergences d'opinions parmi les négociants. Je mentionne cela parce que je désire faire remarquer au ministre que je considère comme très petite l'échelle des salaires payés à ces fonctionnaires de la ville de Halifax et j'espère qu'il trouvera moyen de la réviser et jusqu'à un certain point, de proportionner la rémunération au travail et à l'importance commerciale de ce port.

En ce qui concerne le service des détectifs dont mon collègue a parlé, c'est une question très épineuse, une question au sujet de laquelle, je puis le comprendre, il doit exister des divergences d'opinion. Mais—j'ose dire qu'il ne l'a pas publié—j'attirerai son attention sur le fait que, sous l'administration de M. Mackenzie, l'on a dit que de grandes irrégularités existaient dans la perception du revenu dans la Nouvelle-Ecosse. Je sais que cette idée était nourrie par un négociant éminent, partisan très éminent et ami politique des plus influents de mon collège. Je sais que lorsque le très respecté et très regretté M. Burpee, ministre des douanes de l'époque, a visité Halifax, mon ami a attiré son attention sur ces matières. Je sais cela, car j'ai eu de fréquentes conversations avec mon ami sur cette question.

Le ministre des douanes de l'époque a envoyé chercher mon ami qui lui a fait connaître ces irrégularités. Voici comment il les a fait connaître : Il exprima fortement l'opinion que, dans certaines localités le revenu n'était pas entièrement ni convenablement perçu. Le ministre des douanes lui demanda de lui préciser un cas et il lui donna une réponse très caractéristique. Voici sa réponse : " Je ne suis pas détectif des douanes pour le gouvernement ; c'est votre affaire et celle de vos subordonnés." Vu que nous avons un si grand nombre de ports d'entrée au Canada, il est impossible que nous ayons, dans tous ces endroits, des évaluateurs compétents, et conséquemment, je crois qu'il est nécessaire d'avoir, par tout le pays, une inspection sérieuse et une surveillance attentive de la perception du revenu. Nous ne pouvons pas réduire le nombre des ports d'entrée ; le peuple est habitué à ce nombre et s'apercevrait de toute réduction. J'admets que nous ne pouvons pas garder dans tous ces endroits des évaluateurs compétents, et le seul moyen de faire exécuter convenablement la besogne, c'est d'adopter un système d'inspection sévère. En ce qui concerne le service des détectifs, j'ai entendu parler de certains cas qui, s'ils sont exactement rapportés, démontrent que l'on a souffert une grande injustice et que l'on a usé du pouvoir d'une façon très arbitraire. Je n'exprime pas d'opinion sur ces cas, car je ne les connais pas, mais je crois que nous admettrons tous que le revenu devrait être honnêtement perçu et la loi appliquée d'une façon juste et équitable ; je crains qu'il ne nous soit impossible d'y arriver si nous n'avons pas un service de détectifs.

M. McMULLEN : Ces inspecteurs de ports sont-ils surtout obligés de voir à ce que des marchandises n'entrent pas en contrebande dans le pays ?

M. BOWELL : Certainement non.

M. McMULLEN : Qui est chargé de la chose ?

M. BOWELL : Tout fonctionnaire qui reçoit un dollar.

M. McMULLEN : Le ministre des douanes pourrait-il dire si la contrebande a augmenté sur nos frontières ?

M. BOWELL : Je ne saurais le dire.

M. McMULLEN : Existe-t-il des rapports qui démontrent cela ?

M. BOWELL : Il peut y avoir le nombre de saisies, mais cela n'est pas une preuve. Le nombre de saisies peut être plus considérable, mais ce n'est pas une preuve que la contrebande augmente.

M. KENNY

Sir CHARLES TUPPER : Je ne voudrais pas retarder le comité un seul instant dans la discussion de ces estimations, mais je ne saurais laisser passés inaperçues les remarques faites par le député senior de Halifax (M. Jones). Les membres de cette Chambre ont une grande responsabilité et sont revêtus d'un grand pouvoir. Ils occupent une position qui leur permet de jeter du louche sur le caractère des particuliers qui ne sont pas en cette Chambre ; ils peuvent faire cela sans être responsables de leurs énoncés comme le sont les personnes qui font des énoncés en dehors de cette Chambre. Mon honorable ami qui siège en arrière de moi, (M. Kenny) dit qu'il ne connaît pas M. Garrison. Je le connais. J'ai eu l'honneur de placer M. Garrison il y a plusieurs années. Le député de Halifax (M. Jones) insinuo qu'il n'est pas assez aristocrate, qu'il a rempli des fonctions inférieures, lorsqu'il était à l'accise, etc. Or, je désire dire, que M. Garrison est le fils d'un membre du clergé weslèyen très respecté. Il a été nommé il y a plusieurs années à une position inférieure. Par le fait qu'il a rempli ses devoirs avec attention et compétence, par son caractère élevé, il est parvenu graduellement à agir comme inspecteur des douanes, poste qui suit celui dont on a parlé. Je n'ai pas eu le plaisir de le voir depuis plusieurs années, mais j'ai appris, et avec beaucoup de joie, que personne n'avait fait autant d'honneur à sa position, que personne n'avait travaillé plus régulièrement à améliorer sa position en accomplissant ses devoirs avec compétence. Dans ces circonstances, je crois que c'est faire un abus du pouvoir que possède un membre de cette Chambre que de nommer un fonctionnaire public par son nom, là où il n'est pas connu et à mille milles de l'endroit où il réside—car les observations de l'honorable monsieur ne lui auraient fait aucun tort si elles avaient été faites à Halifax où il est connu—c'est, dis-je, un abus que de nommer un fonctionnaire public par son nom et de faire croire qu'il est indigne de remplir de fonctions publiques.

Je ne désire pas retenir la Chambre, mais je me crois obligé de dire cela, sachant comme je le sais, que M. Garrison mérite les plus hautes faveurs et la plus grande considération du chef du département. Il n'y a pas de preuves plus fortes qu'il peut remplir des devoirs de ce genre que le fait que, par l'attention qu'il a portée à ses fonctions, il a monté du dernier au premier échelon. C'est l'honneur de celui qui, à l'heure qu'il est, reçoit les appointements des plus hauts fonctionnaires du Canada de s'être élevé de la plus humble position du service à l'emploi qu'il occupe aujourd'hui ; et j'ai toujours cru que, lorsqu'un homme passait par tous les degrés de l'échelle d'une façon aussi honorable, cela le recommandait au lieu de lui attirer le reproche d'avoir rempli des fonctions inférieures pendant plusieurs années.

M. JONES : Je ne suis pas disposé à permettre au ministre des finances, quelque élevée que puisse être sa position dans cette Chambre et dans le pays, de me prêter des paroles que je n'ai jamais prononcées. Je n'ai rien dit au sujet de la position sociale de M. Garrison ; je n'ai pas dit qu'il s'était abaissé par ses occupations antérieures ; je n'ai rien dit que de convenable.

Sir CHARLES TUPPER : Qu'est-ce que l'honorable monsieur a voulu dire en déclarant que M. Garrison avait portée des baguettes pour les officiers de l'accise ?

M. JONES : Je vais le dire à l'honorable monsieur. Les honorables députés savent que pour qu'un homme soit nommé inspecteur d'un port aussi important que Halifax, il doit avoir quelque expérience de la besogne qui se fait à l'intérieur du département, il doit être habitué aux préposés au débarquement des marchandises et à cette partie du service en général ; puis, après avoir eu des rapports avec la société commerciale, il doit être capable de faire avec ses subordonnés des arrangements qui répondent aux exigences du port. J'ai simplement dit que M. Garrison n'avait pas été formé à cela. Tout ce que l'honorable